



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE

POLITIQUE NUMÉRO 2017-06-10
RELATIVE À LA CONTRIBUTION AUX SPORTS FÉDÉRÉS RÉVISÉE

ADOPTÉE LE 20 JUIN 2017
RÉSOLUTION 201-06-2017

RÉFÉRENCE DOSSIER : 103-121-039

TABLES DES MATIÈRES

OBJECTIFS	1
1. DÉFINITION	1
2. ADMISSIBILITÉ	1
3. REMBOURSEMENT	1
3.1 PROCÉDURE	1
3.2 NOMBRE DE DEMANDES	1
3.3 FRAIS ADMISSIBLES	1
4. VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION	2
5. PARTICIPATION AUX JEUX DU QUÉBEC ET DU CANADA	2
6. ENTRÉE EN VIGUEUR	2
ANNEXE 1 - FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTRIBUTION	3



Municipalité de Saint-Placide
Politique numéro 2017-06-10
Relative à la contribution aux sports fédérés révisée

OBJECTIFS

La présente politique a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide afin de rendre accessible et encourager la participation des jeunes, âgés de 17 ans et moins, aux sports fédérés qui ne sont pas offerts par la municipalité sur le territoire, soit en raison d'un bassin de population insuffisant ou parce que la municipalité ne possède pas les infrastructures nécessaires (ex. aréna, piscine, etc.). La Municipalité de Saint-Placide souhaite également encourager le développement des athlètes en soutenant la participation des jeunes aux Jeux du Québec et aux Jeux du Canada.

1. DÉFINITION

Par l'appellation « sport fédéré », la Municipalité fait référence aux sports régis par des fédérations sportives et inscrits aux Jeux du Québec.

2. ADMISSIBILITÉ

Le parent présentant la demande et le(s) enfant(s) concerné(s) doivent être résidents permanents de la Municipalité de Saint-Placide depuis au moins 12 mois à la date où la demande est déposée. Une preuve de résidence de ceux-ci devra accompagner la demande.

3. REMBOURSEMENT

3.1 PROCÉDURE

Compléter et déposer au bureau municipal un formulaire de demande de contribution (annexe 1) accompagné d'une copie de toutes les pièces justificatives (facture comprenant le nom de l'enfant ainsi que la date de paiement et preuve de résidence).

Les demandes doivent être reçues avant le **15 juillet** pour les factures payées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin inclusivement et avant le **15 janvier de l'année suivante** pour les factures payées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre inclusivement.

Dans l'éventualité où le paiement se fait en plusieurs versements, la demande ne sera acceptée qu'une fois que les frais auront été déboursés en totalité.

3.2 NOMBRE DE DEMANDES

Une seule demande par famille par période de remboursement (janvier-juin et juillet-décembre) sera acceptée.

3.3 FRAIS ADMISSIBLES

La Municipalité de Saint-Placide versera **une contribution de l'ordre de 40 %** de la facture jusqu'à concurrence de 400 \$ par famille par année. Les frais admissibles sont :

- Frais d'inscription;
- Frais d'adhésion à une fédération;
- Frais additionnels de non-résident.



Municipalité de Saint-Placide
Politique numéro 2017-06-10
Relative à la contribution aux sports fédérés révisée

Les frais pour carte d'identification ou autre ne sont pas admissibles.

4. VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION

Les chèques seront émis par la Municipalité de Saint-Placide selon le calendrier suivant :

<u>Date de la demande</u>	<u>Versement de la contribution</u>
De janvier à juin	15 août de l'année en cours
De juillet à décembre	15 février de l'année qui suit

5. PARTICIPATION AUX JEUX DU QUÉBEC ET/OU AUX JEUX DU CANADA

Afin de soutenir la participation de jeunes citoyens à ces événements sportifs d'envergure, la Municipalité de Saint-Placide s'engage à verser une contribution supplémentaire de 150 \$ à tous les jeunes de Saint-Placide participant aux Jeux du Québec ou aux Jeux du Canada afin de les aider à couvrir les frais engagés par leur participation à l'une ou l'autre de ces compétitions.

6. ABROGATION

La présente politique abroge toute autre politique ou résolution adoptées antérieurement à la présente Politique numéro 2017-06-10 relative à la contribution aux sports fédérés révisée.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique a été adoptée le 20 juin 2017 par la résolution 201-06-2017 et est rétroactive au 1^{er} janvier 2017.



DEMANDE DE CONTRIBUTION – SPORTS FÉDÉRÉS

ANNEXE - 1

IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE DE LA CONTRIBUTION (RÉSIDENT PERMANENT)

Nom du parent	Prénom du parent	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur	Téléphone (résidence)	Téléphone (cellulaire)	Adresse
---------------	------------------	---	-----------------------	------------------------	---------

DESCRIPTION DES SPORTS FÉDÉRÉS AUXQUELS ONT PARTICIPÉ LES ENFANTS (RÉSIDENT(S) PERMANENT(S))

	Sport	Année	Saison	Justificatifs à joindre	Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ		
							Période de contribution	<input type="checkbox"/> Janvier à Juin <input type="checkbox"/> Juillet à décembre	
							Coût de l'activité	Contribution (40%)	Solde résiduel
1.				<input type="checkbox"/> Facture <input type="checkbox"/> Preuve de résidence					
2.				<input type="checkbox"/> Facture <input type="checkbox"/> Preuve de résidence					
3.				<input type="checkbox"/> Facture <input type="checkbox"/> Preuve de résidence					
4.				<input type="checkbox"/> Facture <input type="checkbox"/> Preuve de résidence					
SIGNATURES									
_____ Parent responsable ou tuteur									
_____ Date									
							TOTAL		